

Barème d'honoraires immobilier ancien

Tranches de prix	Honoraires
< à 35 000 €	2990€
De 35 001 à 50 000 €	3990€
De 50 001 à 100 000 €	6,90%
De 100 001 à 200 000 €	5,90%
De 200 001 à 450 000 €	4,90%
De 450 000 € à 750 000 €	3,90%
Sup à 750 001 €	2,90%

Barème d'honoraires immobilier commercial

Vente FDC - Tranches de prix	Honoraires
< ou égal à 25 000 €	Forfait 5000 € HT
25 001 € à 50 000 €	Forfait 7 500 € HT
De 50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT
> 100 001 €	7%

Location professionnelle et commercial	30 % HT du loyer annuel (ou de la redevance si location gérance) sur tout type de bail
--	--

Honoraires de location

Mise en location =	1 mois de loyer hors charge plafonné à 8€ /m2 pour les zones non tendues (ex : La Roche sur Yon)
	1 mois de loyer hors charge plafonné à 10€/m2 pour les zones tendues (ex : les Sables d'Olonne)
État des lieux =	3€ /m2
Constitution du bail =	Inclus
Frais d'entremise =	150 € (à la charge bailleur)
Etat des lieux de sortie	150 € (à la charge du bailleur si bien non reloué par nos soins)

Les honoraires de location doivent être égaux entre le locataire et le propriétaire, ils ne doivent pas dépasser montant du loyer.